

**Allocution de Monsieur le Doyen
Fayez HAGE CHAHINE à l'occasion
de la cérémonie des trois centenaires .**

Le 16/5/2013

L'Université Saint-Joseph a encouragé chacune des trois Facultés à célébrer séparément son propre centenaire, mais elle a tenu à célébrer aujourd'hui, les trois centenaires, dans une seule cérémonie.

La Faculté de droit et des sciences politiques, fondée le 14 novembre 1913, à déjà organisé, dans le cadre de son centenaire, 4 évènements :

=1= Le premier a eu lieu le 7 décembre 2012. Il a consisté en une plantation d'un cèdre dans le sol du campus de la Rue Huvelin.

=2= Le deuxième a eu lieu le 18 avril 2013. Il a consisté en la remise d'un prix international appelé « Prix Berytus nutrix legum » ou « Prix Beyrouth nourricière des lois ».

Cette cérémonie s'est déroulée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République et en sa présence. Le « Prix », dont le montant s'élève à 1 million de dollars, a été décerné, avec l'accord de l'Académie des sciences morales et politiques de l'institut de France, à cinq grandes œuvres qui ont participé, par leur excellence, à l'enrichissement du patrimoine culturel juridique . Il s'agit des œuvres :

du Doyen Jean Carbonnier (France) – Université – Panthéon
Assas – Paris II

du Doyen Henri Batiffol (France) – Université – Panthéon Assas –
Paris II

du Doyen Abdel Razzak Sanhoury (Egypte) Faculté de droit de l'Université du Caire.

du Doyen Paul Roubier (France) -L'Université Jean Moulin – Lyon III.

du Président Emil Tyan (Liban) – Faculté de droit de l'Université Saint-Joseph .

Le troisième évènement a eu lieu le 19 avril 2013 et qui a consisté en la présentation du code civil français en arabe.

La Faculté et le Centre d'études des droits du monde arabe (CEDROMA) en accord avec les Editions DALLOZ ont pris à leur charge la traduction du code civil français en langue arabe.

A cette traduction a été annexée une table de correspondance entre les textes du code civil français et les textes de 12 codes civils arabes.

Ce travail, qui a été qualifiée d'évènement historique par le Professeur Louis-Augustin Barrière, Doyen honoraire de la Faculté de droit de Lyon, a duré 8 ans et a été réalisé par 50 juristes et linguistes.

Le 4^{ème} évènement a eu lieu le 6 avril 2013. Il s'agit d' un diner organisé par l'Amicale de la Faculté. Cet évènement est symbolique parce qu'il montre à quel point les étudiants sont concernées par le centenaire de leur faculté.

Le 5^{ème} a eu lieu le 25 avril 2013 à Dubaï où notre Faculté dispose d'une filière qui est la « faculté de droit de l'Université Saint-Joseph de Dubaï ».

Au cours de cette journée, un olivier a été planté dans le sol du campus de « Dubaï International Academic City » où notre « Filière » a ses locaux. Suite à cette plantation un colloque portant sur le droit de l'arbitrage international a été organisé en partenariat avec le centre international de Dubaï de l'arbitrage qui relève de la chambre de commerce de Dubaï et avec les grands cabinets d'avocats de l'Etat des Emirats Arabes Unis.

Les événements du centenaire se poursuivront jusqu'au 14 novembre 2013 date à laquelle la Faculté aura cent ans, jour pour jour.

X

x

x

Le Père Recteur, le Professeur Salim Daccache , a voulu, aujourd'hui, célébrer les 3 centenaires ensemble. L'autonomie de chaque Faculté devrait, à juste titre, s'insérer dans le cadre de l'unité de l'Université.

Cette unité se manifeste à travers deux notions.

La notion de famille

Et

Celle d'institution.

L'université Saint-Joseph est une famille en ce qu'elle est un ensemble des personnes liées entre elles par le devoir de servir l'individu en tant qu'homme et en tant que citoyen et le devoir de servir le Liban en tant que « patrie définitive à tous ses fils ».

Cette famille est présidée par un père, qui n'est pas comme les autres : un père Jésuite qui veille à sa gouvernance et à son épanouissement selon l'esprit de la compagnie de Jésus au sens le plus positif du terme : esprit qui concilie le cœur et la raison, la morale et l'efficacité, la fidélité aux racines et l'initiative de renouveau et d'ouverture.

L'U.S.J est une institution, non seulement parce qu'elle dure depuis 1875, mais aussi parce qu'elle est protégée par le droit.

Elle est constituée conformément à l'article 10 de la constitution libanaise et à la loi du 26 décembre 1961 organisant l'enseignement supérieur au Liban.

Elle est une construction pyramidale régie par une charte et par des statuts et qui traduit son unité sur le plan juridique.

X X X
D'après le Dictionnaire le Robert, une cérémonie est une forme extérieure de solennité accordée à un évènement. ¹

Cette définition permet de soumettre la présente cérémonie à la règle de la triple unité applicable à une pièce de théâtre : unité d'action, de lieu et de temps.

Cette règle, affirmée par Aristote, suivie par les auteurs classiques du 17^{ème} siècle et rejetée par les romantiques a été approuvée par Valery par les termes suivants :

« Quoi de plus juste et de plus satisfaisant pour l'esprit que la fameuse règle des unités, si conforme aux exigences de l'attention et si favorable à la solidité et à la densité de l'action dramatique ? »²

¹ Dictionnaire alphabétique et Analogique de la langue Française éd. 1987 tome 1 V° cérémonie page 685

² Cité in le Dictionnaire le Robert – op – cit – tome 6 - V° unité page 718

« Attention », « solidité », « densité » sont des termes auxquels on ne saurait être insensible .

Dans l'organisation de cette cérémonie, Le Père Recteur a opté pour la règle des trois unités parce qu'elle reflète, dans la présente occasion, l'unité de sentiments et d'objectifs des membres de l'Université Saint-Joseph.

Je vous remercie

Fayez Hage Chahine